

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.		Date d'inspection Le 11 juin 2026	
Nom de l'établissement Oli 1		Numéro de permis 2022017	
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2		Numéro de téléphone (506) 312-3055	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Il n'y a aucun enfant au moment de l'inspection de surveillance.

Une inspection de surveillance aura lieu à un moment ultérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 juin 2026

Date

original signé par
Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"